



Un village se construit et se développe avec l'ensemble de ses habitants. La volonté de la Municipalité est d'associer tous les citoyens à la décisions publique et de créer un nouveau débat.

Pour donner la parole aux 9-16 ans, l'équipe municipale a décidé de mettre en place un Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) qui permettra de les initier à l'exercice de la démocratie locale mais aussi pour qu'ils puissent s'impliquer et agir de façon active au sein de leur commune.

Les jeunes conseillers seront les représentants de la jeunesse thivarienne, durant les deux ans de leur mandat, ils pourront proposer et mettre en place de nouveaux projets avec l'aide des élus locaux et représenter la commune lors de cérémonies officielles.



Le Conseil Municipal des Jeunes est un lieu de réflexion offert, aux citoyens adultes de demain, aux enfants des classes de CM1, CM2, 6^e, 5^e, 4^e, 3^e et seconde. Les réunions, encadrées par des membres du conseil municipal, auront lieu le samedi matin de 10h00 à 11h30 à raison de 4 par an.

Si votre enfant, domicilié dans la commune, fréquente ces classes, merci de lui permettre de s'inscrire sur les listes électorales, jusqu'au 31 décembre 2025, par mail à l'adresse suivante :

mairie@thivars.fr afin qu'il participe à ce scrutin comme électeur et reçoive sa carte d'électeur.

Les jeunes qui souhaitent candidater devront remplir un dossier de candidature, téléchargeable sur le site internet de la commune : www.thivars.fr

Dépôt des candidatures : Avant le 31 décembre 2025
Campagne électorale du 02 janvier au 12 janvier 2026
Elections : **samedi 17 janvier 2026 de 9h à 12h à la mairie.**